

## Institut Universitaire de Technologie Poitiers - Châtelleraut - Niort

[#]

# Contrat d'apprentissage

Les formations en apprentissage sont habilitées par la Région et portées par le Centre de Formations d'Apprentis (CFA Sup Nouvelle-Aquitaine) partenaire de l'IUT.

### PUBLIC

- Jeunes de 16 à moins de 31 ans, titulaires d'un Bac pour les DUT ou d'un Bac+2 pour les LP
- Jusqu'à 30 ans reconnus travailleurs handicapés

### CONTRAT

- CDD de type particulier
- D'une durée égale à la période de préparation du diplôme

Dans l'entreprise le maître d'apprentissage est directement responsable de la formation de l'apprenti. À l'IUT un tuteur est nommé pour suivre l'apprenti en formation.

[Contrat - Secteur privé \[PDF - 140 Ko\]](#) [

[http://iutp.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\\_FICHER=1326273350437&ID\\_FICHE=795348&INLIN](http://iutp.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273350437&ID_FICHE=795348&INLIN)  
]

[Contrat - Secteur public \[PDF - 147 Ko\]](#) [

[http://iutp.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\\_FICHER=1326273350439&ID\\_FICHE=795348&INLIN](http://iutp.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273350439&ID_FICHE=795348&INLIN)  
]

[Démarches administratives en ligne](http://www.cfasup-na.fr/lapplication-pour-recruter-une-apprentie) [<http://www.cfasup-na.fr/lapplication-pour-recruter-une-apprentie>]

### RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

La rémunération, proportionnelle à l'âge et l'ancienneté de l'apprenti (non cumulable avec une bourse), est déterminée en pourcentage du SMIC

#### Année d'exécution du contrat dans le cycle de formation

Age	1ère année	2ème année	3ème année
- 18 ans	25%	37%	53%
18 - 21 ans	41%	49%	65%
21 ans et plus	53%	61%	78%

Les étudiants de licences professionnelles sont considérés comme une 2e année d'apprentissage.  
Majoration de 20 points pour les apprentis des entreprises publiques.

# INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ

- Pas de frais de scolarité à l'Université
- Pas de sécurité sociale étudiante (régime général des salariés)

## **Pour tout renseignement !**

### **IUT - Pôle Formation Continue / Alternance**

Secrétariat

Tél. : 05 49 45 41 64

Contact [<http://iutp.univ-poitiers.fr/mme-fouquet-sophie-177401.kjsp?RH=1456755936384>]

### **Université - CFA Sup Nouvelle-Aquitaine**

2 rue Pierre Brousse

Bât. B25

TSA 91110

86073 POITIERS Cedex 9

Tél. : 05 49 45 33 86

Site web [<http://www.cfasup-na.fr/>]

[/demarches-administratives-en-ligne/]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)